



LE NAC, L'ARNAQUE !... PAS QUESTION !!!

Parce que le NAC (« Nouvel Accord Collectif »), loin d'être un socle protecteur commun à l'ensemble des salarié-es de Radio France, est vidé de sa substance par le renvoi à des négociations spécifiques de pans entiers de ce qui constitue aujourd'hui la Convention Collective : le dialogue social, le titre II consacré aux CDDU (cachetiers) peau de chagrin composé d'une vingtaine de pages et de deux maigres annexes incomplètes sur les barèmes plancher. S'ajoutent à cet inventaire à la Prévert : l'accord ARTT (35 heures), le multimédia, les droits d'auteurs journalistes, la rémunération de la cession des droits multimédia. C'est en permanence que seront négociés ou révisés cette addition d'accords censés fonder un accord collectif et indivisible !

Parce que le NAC fait voler chez les PTA (Personnels Techniques et Administratifs titre I) la notion de métiers (remplacé par des fiches emplois) et crée par le biais des critères classants, une rémunération individualisée à outrance et un déroulement de carrière au bon vouloir de la direction. C'est la fin des automatismes et des échelons garantis. C'est en parallèle la fin du paritarisme et des CPS, et leur remplacement par une « commission de carrière » où la direction aura les mains plus que libres pour promouvoir qui elle veut comme elle veut. Pour les musiciens (titre III), si la négociation a pu aboutir de façon moins défavorable, c'est au prix de lourdes contreparties sur le « redimensionnement » des formations (entendez : baisse des effectifs) dont rien ne dit qu'elles restent en l'état.

Parce que la direction a fait tout au long de ce dernier round de négociations (depuis la fin de la grève de 2015) un chantage scandaleux à la signature : soit le NAC, soit des mesures unilatérales bien moins favorables en cas de non-signature, avec coup de pression final et fourniture du document en regard du projet de NAC, afin de faire flancher les plus tièdes !

Pression d'autant plus inadmissible qu'il est impossible légalement pour la direction de mettre immédiatement en place ces mesures unilatérales sans respecter les délais de présentation aux instances !

Parce que la transposition et le repositionnement de centaines de salarié-es dans le nouveau système a pour conséquence la déclassification, et aboutit à un sentiment de déclasserment et d'humiliation (cadres déclassés en techniciens, métiers de même niveau dans la Convention Collective éclatés en plusieurs classes ; métiers perdant toute cohérence et tout sens du fait d'une fiche-emploi fourre-tout...). C'est toute la question du sens du travail qui est posé, et cette individualisation ne va pas manquer d'être source de tensions entre salarié-es.

Parce qu'enfin dans le cadre d'une mise en œuvre du NAC, les pré-notifications faites aux salarié-es sur leur positionnement dans le nouveau système sont incompréhensibles, inexplicables par l'encadrement, source d'angoisse et de stress pour le personnel,

Nous ne signerons pas le NAC !

Assemblée générale d'information des personnels

Jeudi 30 mars 2017, 12h30-14h STUDIO 106